

Renouvellement du numéro d'inscription



Avis aux candidats inscrits au registre d'ancienneté de la Régie Foncière de la Ville de Bruxelles

Chèr.e.s candidat.e.s locataires,

Vous êtes inscrit.e.s en tant que candidat.e.s locataires auprès de la Régie Foncière. Chaque année, il vous est demandé de confirmer votre intérêt pour un logement en renouvelant votre numéro d'inscription entre le 1^{er} et le 31 janvier.

Exceptionnellement, la période de renouvellement de cette année sera différente. Nous vous contacterons par mail et SMS dès que l'outil sera opérationnel afin que vous puissiez mettre à jour votre numéro d'inscription.

Par ailleurs, pour mieux vous accompagner dans vos recherches de logement, il vous sera demandé de compléter les informations relatives à votre ménage.

Vous devrez fournir les données suivantes :

- Votre nom et prénom (pour les titulaires de bail)
- Votre adresse
- Votre numéro national (pour les titulaires de bail)
- Le type de logement recherché
- Vos revenus
- La composition de votre ménage
- Ainsi que d'autres informations qui nous permettront de mieux vous servir

Cordialement,

La Régie Foncière de la Ville de Bruxelles.